



**Nations Unies**

# **Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains\***

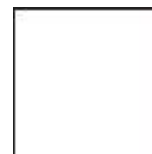
**Reprise de la deuxième session  
(Nairobi, 29 et 30 mai 2025)**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Quatre-vingt-unième session  
Supplément n° 8**

---

\* Le compte rendu intégral de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur les travaux de la reprise de sa deuxième session, contenant notamment des chapitres sur les débats au titre de chaque point de l'ordre du jour, est distribué sous la cote HSP/HA/2/16.

Merci de recycler 





# **Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

**Reprise de la deuxième session  
(Nairobi, 29 et 30 mai 2025)**



Nations Unies • New York, 2026

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

# Table des matières

## Chapitres

I.	Organisation de la session (points 1 à 5 de l'ordre du jour) .....	6
A.	Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour) .....	6
B.	Déclarations liminaires .....	6
C.	Dialogue de haut niveau.....	6
D.	Participation.....	6
E.	Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour).....	7
F.	Organisation des travaux.....	7
G.	Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (point 3 de l'ordre du jour).....	7
H.	Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour). 9	
I.	Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour).....	9
II.	Plan stratégique pour la période 2026-2029 (point 6 de l'ordre du jour).....	11
III.	Adoption des textes issus de la session (point 7 de l'ordre du jour).....	12
IV.	Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour) .....	13
V.	Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 9 de l'ordre du jour) 14	
VI.	Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	15
	Forum mondial des parties prenantes .....	15
VII.	Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour).....	16
Annexes		
I.	Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session .....	17
II.	Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session.....	18

## Chapitre I

### Organisation de la session (points 1 à 5 de l'ordre du jour)

#### A. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)

1. La reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi, les 29 et 30 mai 2025.

2. La session a été ouverte le jeudi 29 mai 2025, à 10 h 40, par Enrique Javier Ochoa Martínez, Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

#### B. Déclarations liminaires

3. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat ; António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; Philémon Yang, Président de l'Assemblée générale, dans un message vidéo ; Bob Rae, Président du Conseil économique et social, dans un message vidéo ; Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Anne Hidalgo, maire de Paris ; Anacláudia Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du ministère kényan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.

#### C. Dialogue de haut niveau

4. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, une table ronde de haut niveau a eu lieu, suivie d'un débat de haut niveau. Le résumé de la table ronde et du débat figure dans l'annexe IV du compte rendu de la session (HSP/HA.2/16).

#### D. Participation

5. Les 116 États Membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Tchad, Tchèque, Thaïlande,

Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Les observateurs de l'État de Palestine, de l'Ordre souverain de Malte et du Saint-Siège auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également participé à la session.

7. Les organismes des Nations Unies suivants étaient représentés : Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour le développement et PNUÉ.

8. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées : Ligue des États arabes, Shelter Afrique et Union européenne.

### **E. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)**

9. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA.2/12 :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
4. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique pour la période 2026-2029.
7. Adoption des textes issus de la session.
8. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la session.

### **F. Organisation des travaux**

10. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, l'Assemblée a approuvé le projet d'organisation des travaux, tel que présenté par le Président, y compris un dialogue de haut niveau sur le thème « Logement convenable pour tou(te)s » au titre du point 6 de l'ordre du jour sur le plan stratégique pour la période 2026-2029.

### **G. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s (point 3 de l'ordre du jour)**

11. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, Ibrar Hussain Khan (Pakistan), s'exprimant en sa qualité de Président du Comité des représentant(e)s permanent(e)s, a donné un aperçu des travaux du Comité à sa troisième réunion à composition non limitée, en préparation de la session actuelle de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui servait

également de réunion d'examen à mi-parcours. Les résultats de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s étaient consignés dans le document HSP/OECPR.2025/7, tandis que le rapport de procédure de la réunion était reproduit dans le document HSP/OECPR.2025/6.

12. Au cours de sa troisième réunion, le Comité avait tenu des discussions de fond sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat et du plan stratégique pour la période 2020-2025. Il avait été saisi d'un point sur les résultats de la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'était tenue au Caire en novembre 2024, et sur les préparatifs de la treizième session, qui se tiendrait à Bakou en mai 2026. Le Comité avait élaboré un certain nombre de projets de recommandation et de décision pour examen par l'Assemblée. Après d'intenses délibérations, le Comité était parvenu à un consensus sur un projet de décision relatif au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et sur un document connexe qui contenait des propositions de modifications du projet de plan stratégique qui figure dans le document HSP/HA.2/13. À la lumière de ces consultations approfondies, le Président du Comité a engagé l'Assemblée à envisager d'adopter ces documents sans y apporter d'autres modifications.

13. Malgré des efforts considérables en ce sens, le Comité n'était pas parvenu à un consensus en ce qui concernait le projet de décision relatif aux directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes. Le projet de décision contenait toujours du texte placé entre crochets pour examen par l'Assemblée. Le Président du Comité a estimé que, moyennant des consultations informelles supplémentaires, un accord était à portée de main.

14. Enfin, le Comité était convenu de la date et de l'ordre du jour provisoire de sa quatrième réunion à participation non limitée, qui devrait se tenir du 14 au 18 juin 2027, et avait élu les nouveaux membres de son Bureau dont le mandat porterait sur la période 2025-2027. Le siège des États d'Europe orientale demeurait toutefois vacant, jusqu'à ce qu'un(e) candidat(e) puisse être désigné(e) et approuvé(e) par une procédure d'approbation tacite.

15. L'Assemblée d'ONU-Habitat a pris note du rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.

16. L'Assemblée est convenue d'organiser des consultations informelles, sous la direction de Damphey Bediako Asare (Ghana), afin de résoudre les questions en suspens que contenait le projet de décision relatif aux directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes.

17. À la 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai 2025, le représentant de la France, s'exprimant en sa qualité de Président du Conseil exécutif, a expliqué qu'une communication datée du 15 mai 2025 contenant la version finale du projet de politique d'association des parties prenantes avait été envoyée aux États membres du Conseil pour adoption par une procédure d'approbation tacite. La procédure d'approbation tacite ayant été rompue par quatre États membres, le projet de politique n'avait pas été adopté par consensus par le Conseil et n'avait donc pas pu être soumis à l'Assemblée pour examen et adoption éventuelle à la reprise de la session en cours, comme demandé par l'Assemblée dans sa décision 2/4.

18. L'Assemblée d'ONU-Habitat a pris note du rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s et de la présidence du Comité exécutif.

## H. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour)

19. À la 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai 2025, le Président a annoncé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur de l'Assemblée d'ONU-Habitat, le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentant(e)s et des représentant(e)s suppléant(e)s participant à la reprise de la deuxième session de l'Assemblée soumis par les États Membres. Au 29 mai 2025, 37 États Membres avaient adressé à la Directrice exécutive d'ONU-Habitat des pouvoirs officiels sous forme originale délivrés par le (la) chef(fe) de l'État ou du gouvernement ou par le (la) Ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, 78 autres États Membres avaient communiqué à la Directrice exécutive des informations sur la nomination de leur représentant ou représentante à l'Assemblée au moyen d'une copie scannée sous forme électronique des pouvoirs officiels signés par le (la) chef(fe) d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, ou au moyen d'une copie scannée d'une lettre ou d'une note verbale, y compris émanant de la mission permanente concernée, ou d'une autre forme de communication officielle. En tout, 78 États Membres n'avaient pas encore communiqué à la Directrice exécutive d'informations concernant leur représentant ou représentante.

20. Le Bureau a recommandé que l'Assemblée accepte les pouvoirs de ces États Membres.

21. L'Assemblée a accepté les pouvoirs des États Membres.

## I. Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour)

22. À sa 3<sup>e</sup> séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu par acclamation les 36 membres du Conseil exécutif, conformément à la répartition des sièges décrite dans le rapport sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée établi par le Président du Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès d'ONU-Habitat, en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale (A/73/726), rapport qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/239, et à l'article 24 du règlement intérieur. Cette répartition était la suivante : 10 sièges pour les États d'Afrique ; 8 sièges pour les États d'Asie et du Pacifique ; 4 sièges pour les États d'Europe orientale ; 6 sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes ; 8 sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États.

23. En conséquence, l'Assemblée d'ONU-Habitat a élu les représentant(e)s des États Membres suivants pour siéger au Conseil exécutif pour la période 2025-2029 :

a) Pour les États d'Afrique : Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Djibouti, Égypte, Mozambique, Nigeria, Somalie et Zimbabwe ;

b) Pour les États d'Asie et du Pacifique : Chine, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Pakistan et République de Corée ;

c) Pour les États d'Europe orientale : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Slovaquie et Ukraine ;

d) Pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes : Barbade, Brésil, Colombie, Mexique, Pérou et Uruguay ;

e) Pour les États d'Europe de l'Ouest et autres États : Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Suède et Turquie (*un siège vacant*).

24. Le Président a expliqué qu'un membre du groupe assumerait la présidence du Conseil exécutif.

## Chapitre II

### **Plan stratégique pour la période 2026-2029 (point 6 de l'ordre du jour)**

25. À la 2<sup>e</sup> séance plénière, le Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat, présentant ce point, a convoqué un dialogue de haut niveau sur le thème « Adequate housing for all : a focus on the next strategic plan of the United Nations Human Settlements Programme for the period 2026-2029 » (Logement convenable pour tou(te)s : mettre l'accent sur le prochain plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029) et a appelé l'attention des participant(e)s sur une note de cadrage relative à ce thème (HSP/HA.2/13/Add.1) qui avait été formulée de manière à guider les débats durant la session. Le résumé du dialogue de haut niveau par le Président d'ONU-Habitat figure dans l'annexe IV du compte rendu de la session (HSP/HA.2/16).

## Chapitre III

### Adoption des textes issus de la session (point 7 de l'ordre du jour)

26. À sa 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté les deux décisions ci-après :

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/6	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029
2/7	Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

27. La décision 2/6 a été adoptée à main levée et la décision 2/7 a été adoptée par consensus. Après l'adoption de la décision 2/6, les représentant(e)s des États ci-après ont prononcé des déclarations visant à expliquer leur vote : Argentine ; Brésil ; Colombie ; Égypte, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; États-Unis d'Amérique ; Mexique ; République islamique d'Iran ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

28. Les décisions sont reproduites dans l'annexe II du présent rapport et dans l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA.2/16).

29. L'Assemblée a également pris note de la présentation par la Directrice exécutive du projet de directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes.

30. À sa 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le compte rendu de la session sur la base du projet distribué, étant entendu que sa version définitive serait établie par le Rapporteur avec le concours du secrétariat. Le compte rendu de la session figure dans le document HSP/HA.2/16.

## Chapitre IV

### **Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)**

31. À sa 4<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 30 mai 2025, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 2/7 sur la date et l'ordre du jour provisoire de sa troisième session. La décision est reproduite dans l'annexe II du présent rapport et dans l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA.2/16).

## Chapitre V

### **Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 9 de l'ordre du jour)**

32. Conformément à l'article 18 de son règlement intérieur, l'Assemblée, à sa 3<sup>e</sup> séance plénière, tenue dans la matinée du vendredi 30 mai, a élu les États Membres suivants pour siéger en tant que membres de son Bureau depuis la fin de la dernière séance plénière de la reprise de sa deuxième session jusqu'à la fin de la dernière séance plénière de sa troisième session, qui devrait se tenir en juin 2029.

Président(e) : Malaisie

Vice-Président(e) : Éthiopie

Rapporteur(se) : Mexique

33. Deux postes de vice-président(e) demeuraient vacants dans l'attente de la nomination de représentant(e)s par les États d'Europe orientale et les États d'Europe occidentale et autres États.

34. Le Président a annoncé que les États d'Asie et du Pacifique avaient approuvé la candidature de la Malaisie et des Émirats arabes unis à la présidence de l'Assemblée d'ONU-Habitat pour la période 2025-2029, étant entendu que la Malaisie resterait en fonction pour une durée de deux ans, de 2025 à 2027, tandis que les Émirats arabes unis la remplaceraient pour les deux années suivantes, de 2027 à 2029.

## Chapitre VI

### Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

#### Forum mondial des parties prenantes

35. À la 4<sup>e</sup> séance plénière, qui s'est déroulée le vendredi 30 mai 2025 un représentant, s'exprimant au nom des parties prenantes, a appelé l'attention des participant(e)s sur la troisième réunion du Forum mondial des parties prenantes, tenue en ligne par ONU-Habitat les 22 et 23 mai 2025. Tout en saluant les efforts déployés pour élaborer une politique d'association des parties prenantes, ces dernières déploraient qu'un consensus n'ait pas encore été atteint au sujet d'un projet de politique générale pour orienter l'action dans ce domaine et soulignaient l'importance de continuer à associer les parties prenantes afin de faire progresser les négociations à cette fin. Un certain nombre de participant(e)s s'exprimant au nom d'entités observatrices ont recommandé instamment l'adoption d'une politique solide d'association des parties prenantes qui respecte l'auto-organisation, garantis une participation réelle, en particulier des administrations locales et des groupes de femmes au niveau local, et assure un financement direct et souple à l'appui d'initiatives locales. Ils (Elles) ont insisté sur l'importance d'une planification concertée, d'approches qui tiennent compte de l'égalité des genres et de données locales fiables pour promouvoir un développement urbain équitable et durable.

## Chapitre VII

### Clôture de la session (point 11 de l'ordre du jour)

36. Des déclarations de clôture ont été prononcées par M<sup>me</sup> Wahome, s'exprimant au nom de William Ruto, Président du Kenya, et par la Directrice exécutive d'ONU-Habitat.

37. Après les échanges de courtoisie d'usage, la clôture de la session a été prononcée le vendredi 30 mai 2025 à 19 h 05.

**Annexe I****Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session**

---

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/6	Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029
2/7	Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat

---

## Annexe II

### Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à la reprise de sa deuxième session

#### Décision 2/6 : Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2026-2029

*L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,*

*Rappelant* sa décision 2/1, adoptée à sa deuxième session, en juin 2023, dans laquelle elle a prié la Directrice exécutive d'ONU-Habitat d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029,

*Se félicitant* des consultations ouvertes et inclusives engagées à Nairobi par la Directrice exécutive aux fins de l'élaboration du projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 et préconisant la poursuite et le renforcement de cette pratique dans les futurs travaux d'ONU-Habitat, sous les auspices des États Membres,

*Prenant note avec satisfaction* des consultations menées dans le cadre d'autres forums pertinents des Nations Unies et de forums régionaux, ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris au niveau local, et avec d'autres entités des Nations Unies, de sorte que l'ensemble du système des Nations Unies applique une approche cohérente du développement urbain durable,

*Ayant examiné* le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 soumis par la Directrice exécutive au Conseil exécutif à sa première session de 2025 et les recommandations issues de la troisième réunion à participation non limitée du Comité des représentant(e)s permanent(e)s,

1. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2026-2029<sup>1</sup> ;
2. *Prie* la Directrice exécutive de :
  - a) Soumettre au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa troisième session de 2025, un cadre de suivi respectant les principes de gestion axée sur les résultats qui guiderait le plan stratégique pour la période 2026-2029, accompagné d'indicateurs de performance concis, précis, systématiques, mesurables et assortis de délais, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats et des produits prévus dans le plan stratégique, en garantissant le contrôle, la transparence et la hiérarchisation de l'allocation des ressources pour les fonctions de suivi et de communication de l'information ;
  - b) Soumettre au Conseil exécutif, pour qu'il l'examine et l'approuve éventuellement à sa première session de 2026, une version actualisée de la stratégie de mobilisation des ressources ;
  - c) Continuer à appliquer de plus en plus rigoureusement les principes de gestion axée sur les résultats dans tous les programmes, projets, politiques et activités d'ONU-Habitat ;

---

<sup>1</sup> HSP/HA.2/13.

---

3. *Invite* tous les États Membres en mesure de le faire à contribuer aux ressources financières de base d'ONU-Habitat, dont ce dernier a impérativement besoin pour exécuter son mandat, les programmes destinés à promouvoir des établissements humains durables sur les plans social et environnemental et son plan stratégique.

## **Décision 2/7 : Date et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

*L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains*

1. *Décide* que sa troisième session se déroulera du 25 au 29 juin 2029 ;
2. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de sa troisième session sera le suivant :
  1. Ouverture de la session.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Rapport de la présidence du Comité des représentant(e)s permanent(e)s.
  4. Rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentant(e)s.
  5. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
  6. Élection des membres du Conseil exécutif.
  7. Activités d'ONU-Habitat, y compris l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à ses précédentes sessions.
  8. Bilan de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes.
  9. Rapport sur le Forum urbain mondial.
  10. Dialogue sur le thème spécial de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
  11. Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2030-2033.
  12. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
  13. Adoption des textes issus de la session.
  14. Élection des membres du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
  15. Adoption du rapport de la session.
  16. Questions diverses.
  17. Clôture de la session.

26-03605 (F) 290426

**\*2602605\***